

Paris, le

3 MARS 2009

Denis Baupin

Adjoint au Maire de Paris
Chargé du Développement Durable,
de l'Environnement et du Plan Climat

DB/RM/CD

Monsieur le Préfet,

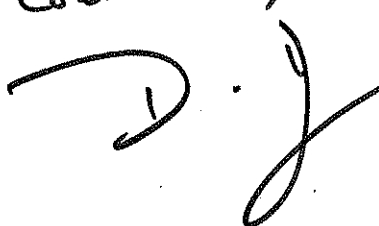
Jeudi 26 février, l'Ile-de-France a connu un nouvel épisode de pollution particulière avec dépassement du seuil d'information. C'est depuis la fin de l'année 2008 la troisième fois qu'une procédure d'alerte et d'information est ainsi déclenchée.

Comme vous le savez, la pollution due aux particules fines est préoccupante sur notre territoire et notamment à proximité du trafic routier. Les particules jouent un rôle important dans les effets sanitaires engendrés par la pollution atmosphérique. Ainsi le programme CAFE (Clean Air for Europe) estime à 288.000 le nombre annuel de décès prématurés en Europe dû à la présence de PM 2.5. L'INSERM cite pour sa part des études indiquant que 10% des cancers du poumon contractés dans les grandes villes française sont attribuables aux particules fines.

Dans ce contexte, les mesures prises en vertu de l'arrêté inter préfectoral relatif aux procédures d'information et d'alerte en cas de pics de pollution apparaissent notoirement insuffisantes incitant les victimes à se protéger sans pour autant agir sur les sources d'émission de particules à l'origine des pics de pollution. C'est pourquoi, sur ma proposition, le Conseil de Paris a adopté un vœu dont vous trouverez ci-joint une copie demandant que soit engagée une révision de cet arrêté afin de rendre plus opérantes les mesures de restrictions d'émission de particules en cas de pics de pollution.

Je me tiens donc à votre disposition pour toute réunion de travail que vous voudrez bien organiser relative à cette question préoccupante et aux moyens à mettre en œuvre pour protéger nos concitoyens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Cordialement,


Denis BAUPIN

Monsieur Michel GAUDIN
Préfet de Police
Préfecture de Police
5-9 boulevard du Palais
75195 PARIS RP